

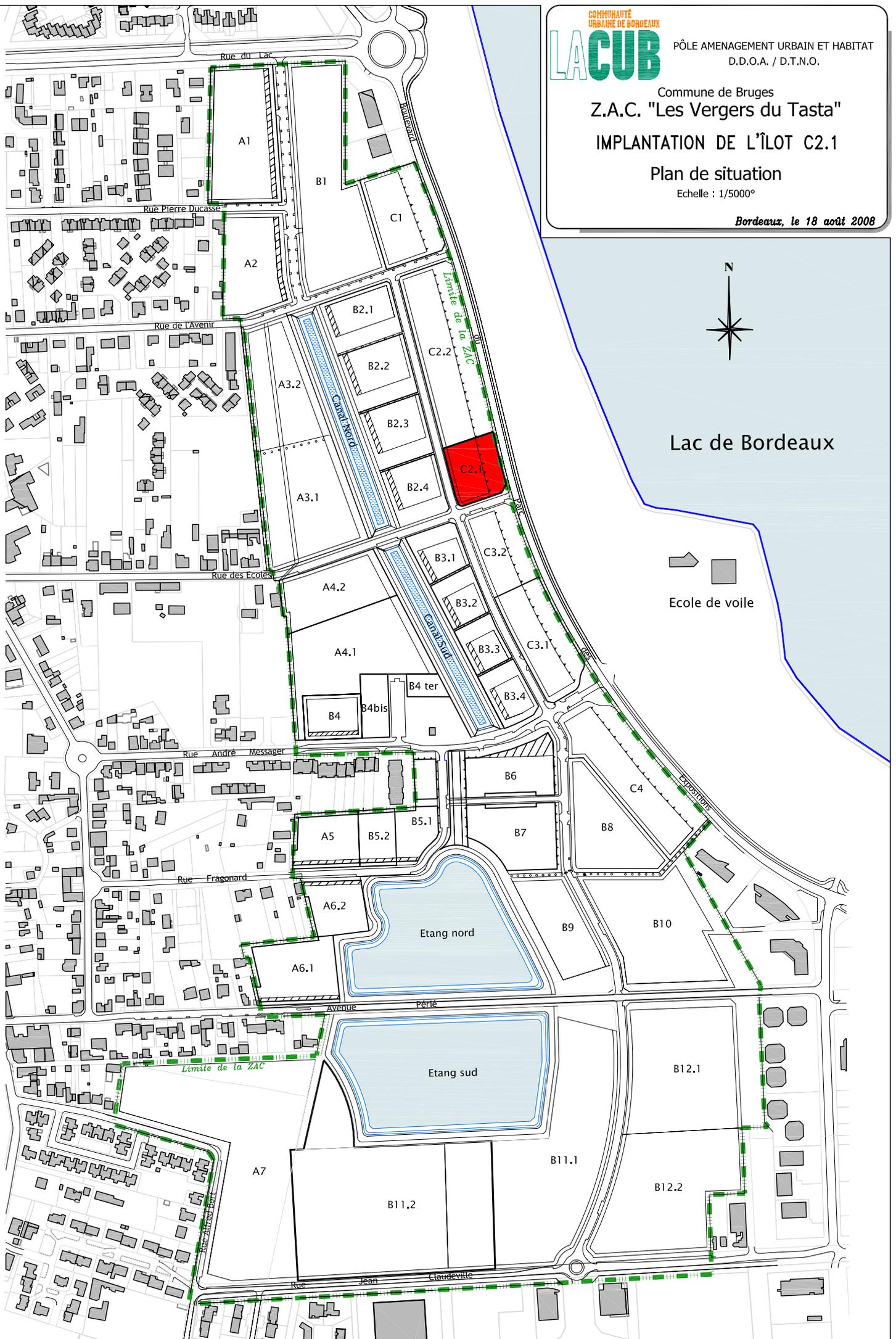
Commune de Bruges
Z.A.C. "Les Vergers du Tasta"

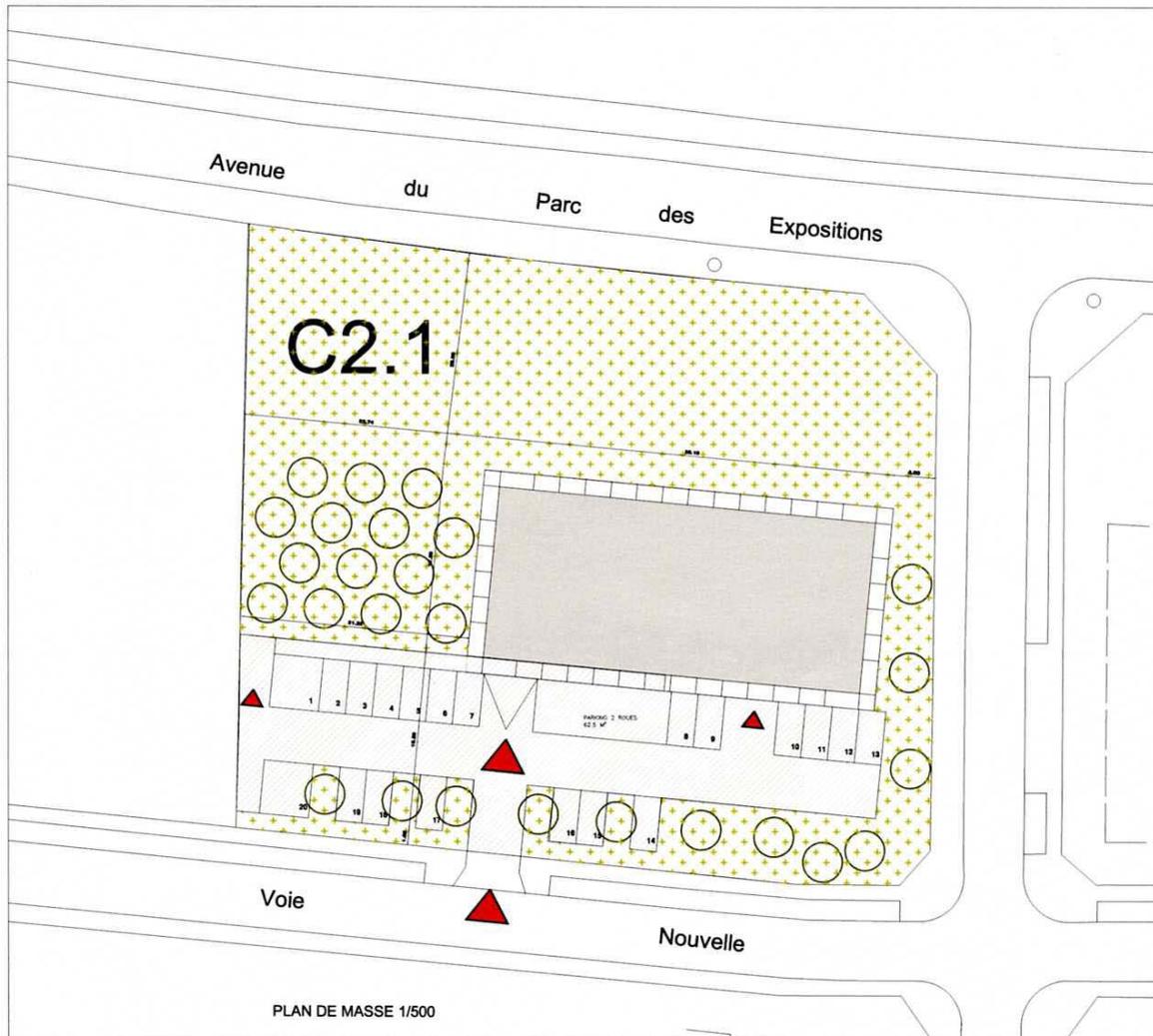
IMPLANTATION DE L'ÎLOT C2.1

Plan de situation

Echelle : 1/5000°

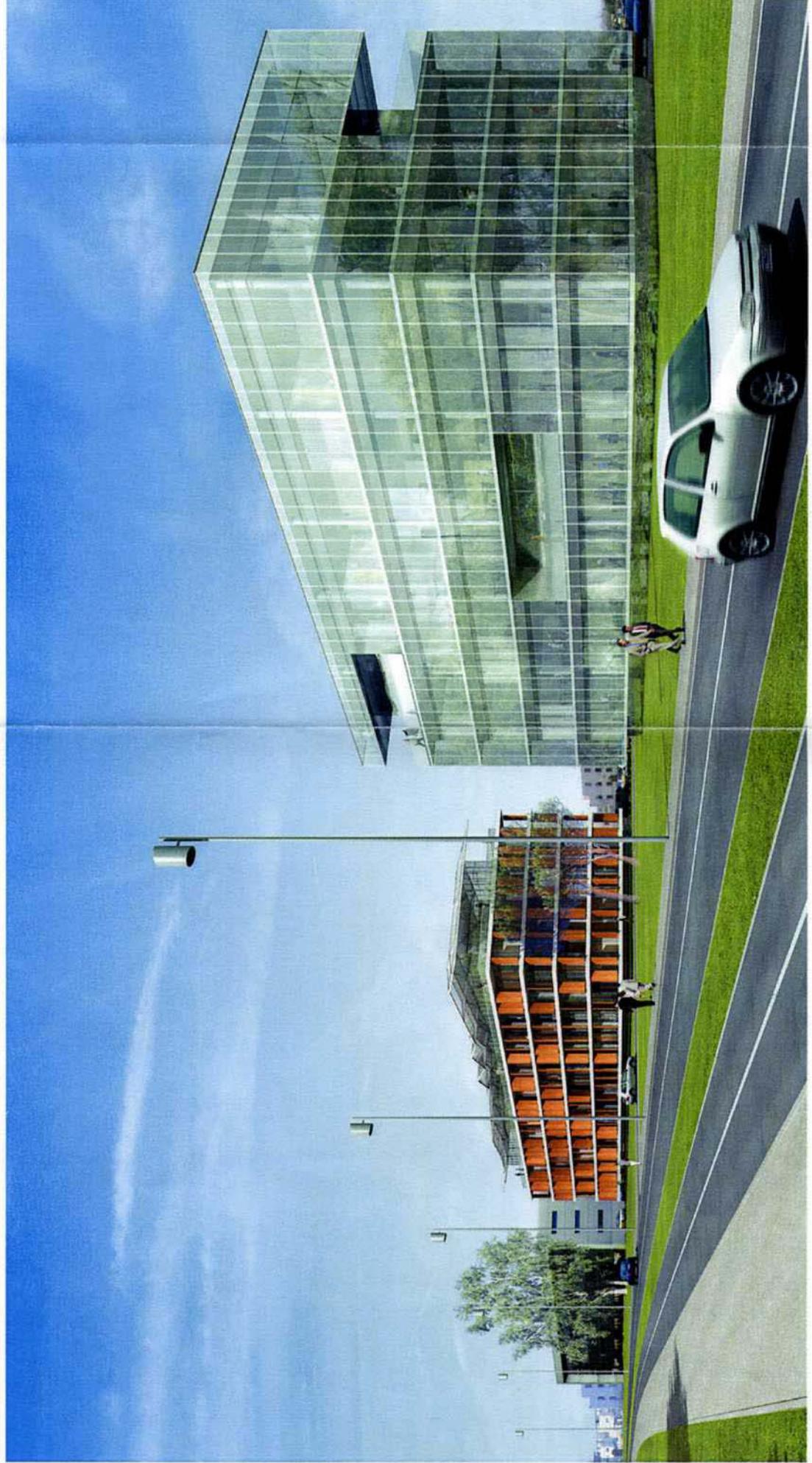
Bordeaux, le 18 août 2008







Parc de Chavaillies - 11, rue Pierre et Marie Curie - 33525 BRUGES cedex
Tel. 05 56 69 99 86 - Fax 05 56 69 73 11 - e-mail : altae@altae-immo.fr



PROJET ZAC "LES VERGERS DU TASTA" / BRUGES (33) / ILOTS C2.1 et C3.2 / JANVIER 2007

INTITULE	ECHELLE	INTITULE	ECHELLE	INTITULE	ECHELLE	INTITULE	ECHELLE
PC 1/ PLAN DE SITUATION	1/ 2000 _{max}	PC 3/ PLANS EN COUPE DU TERRAIN	1/ 200 _{max}	PC 6/ INSERTION	-	PC 39/ DOSSIER ACCESSIBILITE	1/ 200 _{max}
PC 2/ PLAN DE MASSE - PLAN DE VRD	1/ 500 _{max}	PC 4/ NOTICE DESCRIPTIVE	-	PC 7/ PHOTOS DE L'EXISTANT - VUES PROCHES	-	PC 40/ DOSSIER SECURITE	1/ 200 _{max}
PC 2/ PLAN DE VRD solution compensatoire.	1/ 500 _{max}	PC 5/ PLANS DES FACADES PRINCIPALES	1/ 200 _{max}	PC 8/ PHOTOS DE L'EXISTANT - VUES LOINTAINES	-	PC VOLET PAYSAGER	-



Maitre d'ouvrage	Maitre d'oeuvre	Bureau de controle	Désignation	Titre	Adresse du terrain	Phase	Date	Echelle	N° Plan
 ALTAE Parc de Chauxville 11 rue Pierre et Marie CURIE 10500 BRUGES Cedex Tel: 03 68 89 00 00 Fax: 03 68 89 73 11	 ARSENE-HENRY & TRIAUD 7 Avenue Raymond MANAUD 22020 BRUGES Tel: 03 68 89 25 10 Fax: 03 68 89 00 00	SOCOTEC Centre de Villeneuve 3 Avenue Pierre La Chauxville 33700 MERIGNAC Tel: 03 57 29 36 10 Fax: 03 57 29 36 20	BUREAUX et LOGEMENTS	IMAGE DEPUIS LE BOULEVARD	C 2.1 avenue Raymond Manaud	PC	JUN 2009	-	PC6


FINANCES PUBLIQUES
TRESORERIE GENERALE DE LA GIRONDE
FRANCE DOMAINE
 208 rue Fernand Audéguil
 33061 BORDEAUX CEDEX
 Tél : 05 56 00 13 50
 Fax : 05 56 00 13 51



AVIS DU DOMAINE

CESSIONS D'IMMEUBLES OU DE DROITS REELS IMMOBILIERS

Art. L. 311-3 code des communes
 Art. 56 du décret n° 82-213 du 2 mars 1982
 Art. 7-3 de la loi n° 72-619 du 5 juillet 1972
 Art. L. 131-1 du code de l'urbanisme
 Art. L. 431-3 du code de la construction et de l'habitation

N° 09/075V1283
 Suivie par : Serge MARUEJOULS
 Téléphone : 05 56 00 13 58
 Télécopie : 05 56 00 13 51
 Réception sur rendez-vous.
 Int. : serge.maruejouis-benoit@tgr.fr finances.gouv.fr
 Vos références : 2748/DLJP

COMMUNAUTE URBAINE
 de BORDEAUX
 - 9 JUIN 2009
 DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE

COMMUNAUTE URBAINE DE
 BORDEAUX
 Direction de l'Action Foncière
 Esplanade Charles de Gaulle
 33076 BORDEAUX CEDEX

COMMUNAUTE URBAINE
 DE BORDEAUX
 09 JUIN 2009
 DEPARTEMENT COURRIER

1. Propriétaire :

LA CUB.

2. Date de réception de la demande d'avis :

le 29/04/2009.

3. Situation du bien :

COMMUNE DE BRUGES

Cadastre	Adresse	Contenance
AN 193p, 197p, AS 371p	Ilot C2-1 ZAC du Tasta	3 600 m ²

4. Description sommaire :

Parcelle de terrain à bâtir de forme régulière, située en bordure du Boulevard du parc des Expositions avec vue sur le lac.

Cette parcelle est destinée à recevoir un programme développant 3 100 m² de SHON dont 2 565 m² de bureaux et 535 m² de logements.

5. Règles d'urbanisme applicables - Voies et réseaux divers :

Au plan local d'urbanisme, le terrain est classé en zone UDM3.

6. Situation locative.

Évalué libre de toute occupation.

7. Conditions de la vente:

Amiable.

MINISTÈRE DU BUDGET
 DES COMPTES PUBLICS
 ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

MINISTÈRE DU BUDGET
 DES COMPTES PUBLICS
 ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

8. Valeur vénale de l'immeuble ou du droit cédé:

La valeur vénale peut être estimée à :

Bureaux : 210 € le m² SHON * 2 565 m² = 538 650 €.

Habitation : 260 € le m² SHON * 535 m² = 139 100 €.

Total 677 750 €.

La présente estimation domaniale doit s'entendre hors taxes et droits d'enregistrement.

S'agissant d'une cession de droits réels immobiliers la collectivité conserve toute latitude pour vendre au mieux de ses intérêts.

9. Durée de validité de l'avis:

Un an

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction de la Comptabilité Publique.

A BORDEAUX, le 5 juin 2009.
 P/le Trésorier Payeur général
 par délégation, l'Inspecteur

Serge MARUEJOULS